

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCATION

17 mars 2026

DATE DE PUBLICATION

25 mars 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 28

Votants 28

**Objet : Détermination
du nombre d'adjoints****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 21 mars 2026****Séance du 21 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de madame Dorothée BERTRAND, maire d'Estaires.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Frédéric DUBUS, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Francine MOURIKS, Gérard BELLENGIER, Meghann WILLEMS, Yann NORMAND, Monique DUHAYON, Robin QUEVILLART, Tifenn LIEVIN, Stéphane DESCAMPS, Brigitte CAMPAGNE, Quentin DELAY, Julie BORELLE, Jean-Marie HOORNAERT, Véronique VERGULDEZOONE, Bruno DASSONVILLE, Bérangère MAHAUDEN-VILLE, Jean-Michel BLAIN, Amélie BEAUSSART, Eric DEWULF, Sébastien GISQUIERE, Pascale ALGOËT, Romain BUISINE, Laëtitia LEGRAND

Procurations : --**Absents :** Monsieur Michaël PARENT**Secrétaire de séance :** Monsieur Yann NORMAND**Délibération n° 02/03 – 03/2026****Objet de la délibération : Détermination du nombre d'adjoints**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que lors du précédent mandat, la commune disposait d'un nombre de 8 adjoints ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 postes d'adjoints ;

Considérant qu'il convient de délibérer pour la création de 8 postes d'adjoints ;

Exposé des motifs :

Madame le Maire propose donc la création de 8 postes d'adjoints.
Pour : 28 voix

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Objet de la délibération : Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal, **après avoir en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

➤ **d'approuver** la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le maire,
Dorothee BERTRAND

Le Secrétaire de séance,
Yann NORMAND



A handwritten signature in purple ink, which appears to be 'Y. Normand', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ESTAIRES' at the top and '(NORD)' at the bottom, with a central emblem depicting a building.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 25 MARS 2026

Publié ou notifié le 25 MARS 2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND

